



Que dois je faire pour recuperer mon dû ?

Par **mickgt500**, le **13/12/2009** à **14:30**

Bonjour,

Suite a un achat un peu forcé d'un aspirateur professionnel d'une valeur ttc 4.300 €, la Directrice commercial de la societe IDEC c'est engagée, après ma rétractation du produit, à le reprendre ou du moins une amie tres proche nommée Mlle D---- s'est engagée à me verser la somme de 3.100 € suite au rachat de l'apirateur de marque KIRBEY executé par l'intermediaire de la societe IDEC.

A ce jour je n'ai reçu que $5 \times 350\text{€} = 1.750 \text{€}$ par chèques. J'ai envoyé une lettre recomandée mais sans succès. J'ai fait appel à un huissier qui nous a mené au tribunal de Grasse le 1 avril. Mlle D---- ne s'est pas présentée donc jugement par défaut.

A ce jour cette personne me doit la somme total de 1.350 € outre les intérêts au taux legal, plus les dépenses que m'ont engendré cette affaire (distance, huissier, etc...).

Ma question est : que dois je faire pour récupérer mon dû ?

Cordialement.